

Assemblée communale ordinaire du jeudi 18 juin 2026 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

MB prend la parole et salue toutes les personnes présentes.

Notre Président des Assemblées et notre vice-président des Assemblées n'étant pas présents, nous devons élire un·e président·e du jour, sur recommandation du Délégué aux affaires communales. Le Conseil communal, vous propose BK.

Au vote à main levée l'Assemblée nomme à l'unanimité BK comme Présidente de cette Assemblée.

Cette Assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel no 20 du 29 mai 2026 ainsi que par l'info communale no 03/26 distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Nomination d'un scrutateur

Les scrutatrices suivantes sont proposées et acceptées à l'unanimité par une levée de main :

- SJ et SK

Il y a 30 personnes présentes sur les 409 ayants-droits de notre commune.

GK se présente à l'Assemblée comme nouveau conseiller communal.

Le Conseil communal demande une modification de l'ordre du jour. Il demande de retirer le point 4 pour les raisons suivantes :

- Le dossier est encore à l'étude au canton
- Le permis de construire n'est pour l'heure pas encore délivré
- Une opposition est en cours

JC prend la parole pour informer que le Conseil communal s'était engagé en séance de conciliation pour que le projet soit présenté à l'Assemblée et soumis au vote.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte par 27 OUI contre 2 NON que le point 4 de l'ordre du jour soit retiré.

Ordre du jour

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2025
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025
3. Discuter et voter la participation financière de la Commune de Fr. 114'000.00 pour la réfection du chemin du Transformateur, à financer à hauteur de Fr. 20'000.00 par le fonds des chemins, Fr. 20'000.00 par le fonds des drainages et Fr. 74'000.00 par un crédit de construction. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
4. Discuter et voter une dépense de Fr. 30'000.00 pour la réfection de la place devant la mairie à financer par le compte courant. **Ce point est retiré de l'ordre du jour.**
5. Discuter et voter une dépense de Fr. 45'000.00 pour la stabilisation du chemin Les Fornès (secteur la Louvière) à financer par la réserve comptable réfection du chemin de la Louvière
6. Discuter et voter le nouveau règlement sur l'octroi des subsides de formation de la Commune Mixte de Mervelier
7. Discuter et voter le nouveau règlement de sécurité locale de la Commune Mixte de Mervelier
8. Divers

Les règlements mentionnés aux points 6 et 7 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2025

Aucune modification n'est demandée.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 29 OUI, 1 abstention le procès-verbal du 3 décembre 2025.

2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025

Rapporteur : QF

La présentation de QF est jointe au PV.

Vue d'ensemble - Municipalité

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	496 488.19	-	160 861.66
900	Compte général	444 130.71	-	70 942.47
901	Clôture des financements spéciaux	52 357.48	-	89 919.19
400	Impôts directs, personnes physiques	1 038 787.35	1 056 000.00	1 097 677.27
401	Impôts directs, personnes morales	24 445.40	24 200.00	23 584.75
4021	Impôts fonciers	146 097.05	144 000.00	145 811.65
5 ./ 6	Investissements nets	44 773.61	-	-67 545.30

Dépassements budgétaires - Municipalité

	Budget 2025	Comptes 2025
Gravalonne	Fr. 7'000.00	Fr. 13'633.85
Contribution au Cercle scolaire	Fr. 0.00	Fr. 11'171.45
Personnel exploitation école + halle	Fr. 34'970.00	Fr. 55'453.70
Aide sociale	Fr. 0.00	Fr. 19'805.20
Eclairage public	Fr. 2'000.00	Fr. 14'897.20
Drainages	Fr. 8'000.00	Fr. 40'060.40
Chemins du finage	Fr. 29'000.00	Fr. 43'321.75

Suite aux inondations 2025, des travaux de remises en état des chemins et drainages pour lutter contre les inondations ont été entrepris.

Vue d'ensemble - Bourgeoisie

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-135 729.06	-	8 080.43
900	Compte général	-135 729.06	-	8 080.43
901	Clôture des financements spéciaux	-	-	-
400	Impôts directs, personnes physiques	-	-	-
401	Impôts directs, personnes morales	-	-	-
4021	Impôts fonciers	-	-	-
5 ./ 6	Investissements nets	53 452.56	-	54 684.66

Dépassements budgétaires - Bourgeoisie

	Budget 2025	Comptes 2025
Réévaluation du PF	Fr. 0.00	Fr. 85'966.62
Réévaluation du PF	Fr. 0.00	Fr. 73'635.12

La Commission des finances a validé les comptes 2025 dans sa séance du 20.05.2026.

JC prend la parole comme Président de la Commission de vérification des comptes pour présenter leur rapport qui suit :

- Les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales, à l'exception de trois réserves
- La commission de vérification des comptes recommande à l'assemblée d'approuver les comptes étant donné que les réserves ne modifient pas fondamentalement la vue d'ensemble

Questions et remarques :

- JC donne son avis et pense qu'il est regrettable que le Conseil communal ne respecte pas les lois
- SJ demande au Conseil communal ce qu'il pense de ce rapport, en particulier pour la surévaluation de l'appartement à la Rue de l'Eglise et pour les dépassements budgétaires. QF estime que la réévaluation du bâtiment a été effectuée correctement et souligne que les travaux liés aux inondations ont dû être réalisés dans l'urgence. Il considère que la Commission de vérification des comptes fait preuve d'un excès de formalisme
- HK demande si les dépassements seront votés par l'Assemblée. QF répond positivement
- VS demande si le canton pourrait ne pas accepter nos comptes. MB répond que le Délégué aux affaires communales doit les apurer.

Rapport de la Commission de vérification des comptes sur les comptes communaux 2025

À l'Assemblée communale de la

Commune Mixte de Mervelier

Opinion d'audit avec réserve

Nous avons effectué l'audit des comptes communaux de la Commune Mixte de Mervelier, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que des annexes.

Selon notre appréciation, les comptes communaux sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales, à l'exception des conséquences des situations décrites au paragraphe « Fondement de l'opinion d'audit avec réserve ».

Fondement de l'opinion d'audit avec réserve

Pour l'immeuble Rue de l'Eglise 4, la valeur retenue dans les comptes s'élève CHF 350'000. La méthodologie d'évaluation diffère de la méthodologie usuelle. Une évaluation selon la méthodologie usuelle présente une valeur de CHF 259'000. La valorisation retenue dans les comptes est donc surévaluée de CHF 91'000.

De plus, CHF 51'000 sont présentés à l'actif du bilan de la Commune sous le libellé « divers travaux ». À la date de l'audit, nous n'avons pas obtenu d'élément probant supportant cette position. Il est possible que les actifs ainsi que l'excédent du bilan soient surévalués de CHF 51'000 francs suisses.

De plus, des prélèvements dans les financements spéciaux sont régulièrement opérés. Toutefois, les comptes annuels (financement spécial des digues) n'ont pas été soumis annuellement à l'Office cantonal de l'environnement, tel que le prévoit l'art. 11 du Règlement communal du Règlement des digues du 20 janvier 2010. Également, le contrôle de tous les ouvrages n'a pas été consigné dans un procès-verbal et un rapport n'a pas été soumis au Service cantonal de l'économie rurale en fin de législature, tel que le prévoit l'art. 6 du Règlement concernant l'entretien des chemins et des drainages du 3 décembre 2014. Le prélèvement dans les fonds pourrait ainsi être contesté par l'autorité cantonale. Dans ce cas, la répartition entre les postes du capital propre pourrait être modifiée.

Nous avons effectué notre audit des comptes communaux conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune mixte, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes communaux

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes communaux conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes communaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes communaux

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes communaux pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes communaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes communaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que les autres dispositions cantonales ou communales éventuelles sont respectées.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre des dépassements de crédits budgétaires qui n'ont pas été soumis à l'Assemblée communale, contrairement aux dispositions de l'article 14 alinéa 2 du Décret concernant l'administration financière des communes. D'une part, l'article 16 alinéa 1 chiffre 14 du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune n'a pas été respecté pour le compte 7426 31431 00 qui présente un dépassement de CHF 32'000, soit davantage que les CHF 20'000 prévues par le Règlement. D'autre part, l'article 40 du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune donne compétence au Conseil communal pour autoriser des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 30'000 par exercice comptable, tandis que des crédits supplémentaires à CHF 30'000 ont été dépensés.

En dépit de la réserve formulée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous recommandons à l'Assemblée communale d'approuver les comptes communaux, étant donné que les anomalies relevées ne modifient pas fondamentalement la vue d'ensemble. À fin décembre 2025, le capital propre de la Commune bourgeoise s'élève à CHF 979'685 et de la Commune municipale à CHF 1'862'713.

Commission de vérification des comptes

Marianne Kottelat

Dominique Beuchat

Jérôme Casarico
Expert réviseur

Mervelier, le 17 juin 2026

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte :

- Les dépassements budgétaires par 27 OUI et 3 abstentions
- Les comptes municipaux par 28 OUI et 2 abstentions
- Les comptes bourgeois par 29 OUI et 1 abstention

L'assemblée donne décharge à la caissière et au Conseil communal par 30 OUI.

3. Discuter et voter la participation financière de la Commune de Fr. 114'000.00 pour la réfection du chemin du Transformateur, à financer à hauteur de Fr. 20'000.00 par le fonds des chemins, Fr. 20'000.00 par le fonds des drainages et Fr. 74'000.00 par un crédit de construction. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : MV



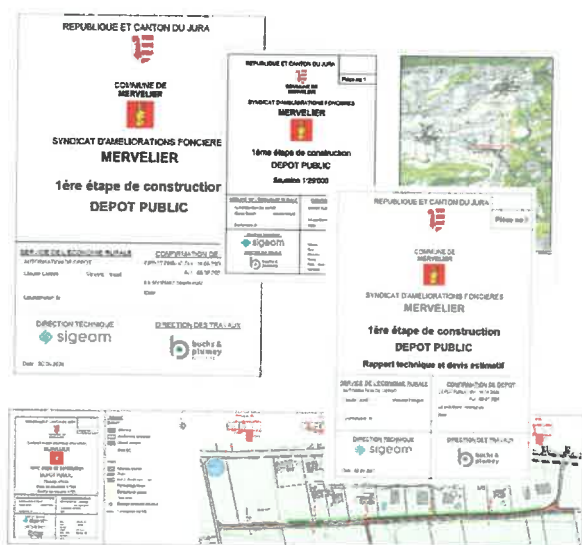
Historique :

- Février 2022 - avant-projet de remaniement parcellaire par le Bureau Rolf Eschmann avec une planification des chemins du finage
- 5 décembre 2022 - étude préliminaire « Ruissellement des eaux de surface » Bureau ATB sur mandat de la commune
- 15 septembre 2023 - visite fédérale et approbation de l'avant-projet
- 22 mai 2024 - décision favorable au remaniement
- Automne 2025 - demande de quelques propriétaires du secteur chemin du transformateur au SAF pour apporter des solutions à la problématique des inondations de leurs habitations.
- 11 mars 2026 - rencontre avec la commune de Mervelier. Définition 70/30 des frais
- Premier semestre 2026 - démarches, ECR, commune, SAF, pour mise en place d'un projet de réalisation

Calendrier

Semaine 24	Envoi à ECR du dossier de dépôt public pour contrôle
Semaine 25	Séance d'information avec les propriétaires concernés et présentation du projet
18 juin – 9 juillet	Dépôt public du projet d'exécution
22 juin	Préparation du dossier de soumission
24 juin	Appel d'offres sur invitation par mail par la direction technique
16 juillet	Délai pour le retour des offres
Semaine 33	Évaluation des offres et proposition d'adjudication à l'attention du SAF
Semaine 33	Adjudication des travaux par le SAF
Mi-août	Dépôt à ECR du dossier de demande de subventions
Fin août	Traitement des oppositions
mi-septembre	Début des travaux

4. Dépôt public



Syndicat d'améliorations foncières de Mervelier

Avis de dépôt public

Conformément à la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS) et ses statuts, le Syndicat d'améliorations foncières de Mervelier, en accord avec le Service de l'économie rurale (ECR), dépose publiquement du 18 juin 2026 au 09 juillet 2026, le dossier suivant :

1ère étape de construction, chemin n° 11a (Chemin du transformateur)

1. Carte nationale 1 :25'000
2. Chemin n° 11a - Plan de situation 1:500 et profils en travers 1:50
3. Rapport technique et devis estimatif

Lieu de dépôt : bureau communal de Mervelier (durant les heures d'ouverture).

Durée du dépôt : du 18 juin 2026 au 09 juillet 2026

Les objets ci-dessous sont déposés sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture et des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

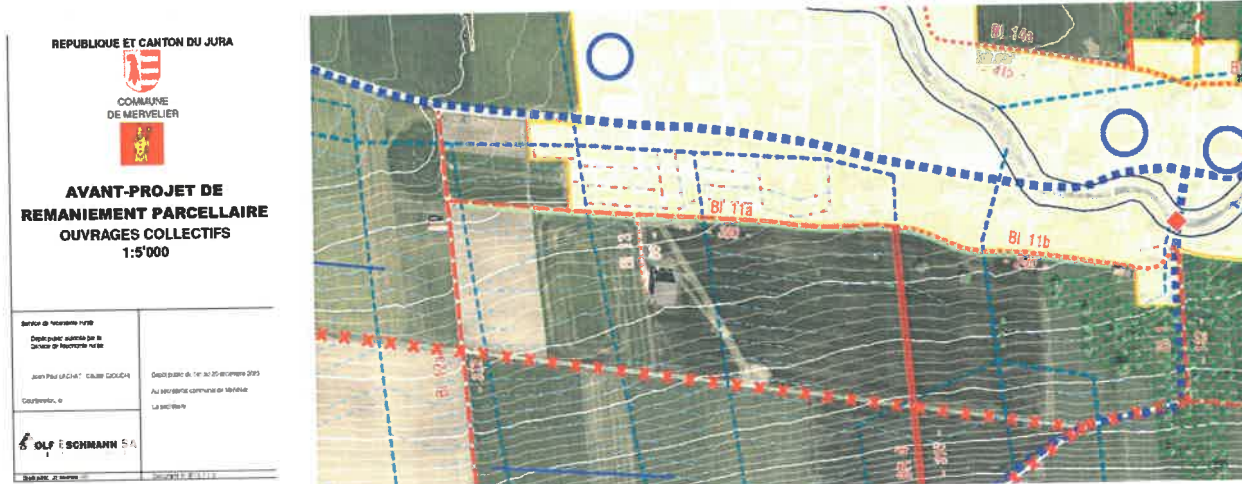
Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents ; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 09 juillet 2026 inclusivement, au bureau communal de Mervelier.

Pour être recevable, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Mervelier, le 18 juin 2026

Comité du SAF.

5. Retour sur l'avant-projet



10.06.2016

AFME chemin 11a

6

Questions :

- JC demande pourquoi l'on attend par le remaniement pour refaire ce chemin ? MV répond que la Commune s'est approchée du SAF pour trouver des solutions rapidement. C'est également une attente d'habitants.
- GV prend la parole au nom de la Commission des finances qui soutient ce projet et propose à l'assemblée d'en faire pareil.
- JC demande si le bureau d'ingénieurs garanti les travaux ? Monsieur B de Sigeom répond positivement.
- SJ demande qui entretient ces drainages. Monsieur B répond que l'Economie Rurale fera le nécessaire pour que l'agriculture ne cultive pas la bande herbeuse.
- PC demande si une bande herbeuse est imposée. Monsieur B répond positivement, l'agriculteur sera indemnisé.
- GV demande si le récupérateur d'eau ne pourra pas causer des problèmes sur la route principale (inondations). Monsieur B répond que pour le moment, ils n'ont pas de recul.
- JC a le sentiment qu'on navigue à vue. Y-a-il une urgence absolue à réaliser ces travaux de suite. RS répond qu'il a déjà été inondé 4 fois.
- HK informe l'assemblée que ce chemin fait partie intégrante du remaniement parcellaire. Les travaux seront les mêmes dans 3 ans. Pour lui, il faut sécuriser ce lieu.
- QF ajoute que c'est un premier pas et une chance pour la commune de recevoir 70% de subvention.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 29 OUI 1 abstention la participation financière de la Commune de Fr. 114'000.00 pour la réfection du chemin du Transformateur, à financer à hauteur de Fr. 20'000.00 par le fonds des chemins, Fr. 20'000.00 par le fonds des drainages et Fr. 74'000.00 par un crédit de construction et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

4. Discuter et voter une dépense de Fr. 30'000.00 pour la réfection de la place devant la mairie à financer par le compte courant.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

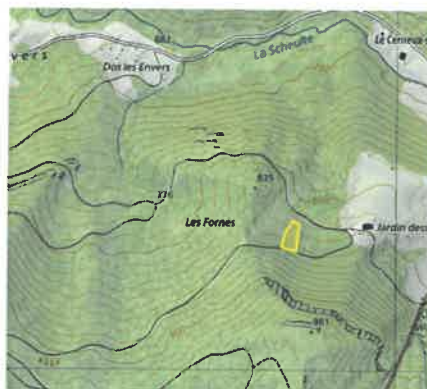
5. Discuter et voter une dépense de Fr. 45'000.00 pour la stabilisation du chemin Les Fornès (secteur la Louvière) à financer par la réserve comptable réfection du chemin de la Louvière

Rapporteur : JCK

L'Assemblée bourgeoise a préavisé favorablement ce projet.

Projet de stabilisation de chemin

Maître d'œuvre : Commune mixte de Mervelier
Lieux : Les Fornès chemin d'accès secteur Louvière
Coordonnées : 2°6'6796 / 1°24'2227



Travaux à réaliser :

Création d'un caisson en 2 parties avec drainage.

Hauteur du caisson : 7 m'

Largeur du caisson : 16 m'

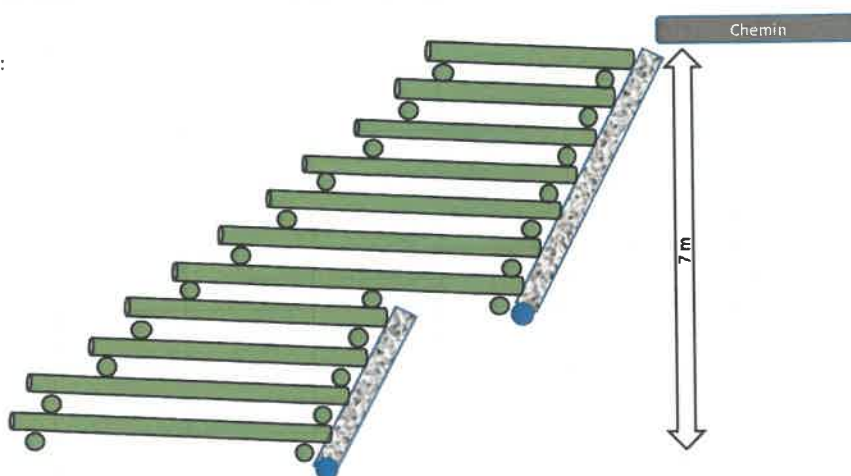
Profondeur du caisson : 5 m' environ

Volume du caisson : 560 m3

Volume de bois

60 m3

Plan :

**Matériel, moyen nécessaire / devis**

Pelle rétro (10 T)	50 h	100 frs/h	5000.0 CHF
Tracteur avec grue	10 h	120 frs/h	1200.0 CHF
Perceuse et petit matériel			500.0 CHF
Génératrice	25 h	20 frs/h	500.0 CHF
Personnel	170 h	70 frs/h	11900.0 CHF
Bois (livré)	60 m3	95 frs/m3	5700.0 CHF
Géotextile	100 m2	2.5 frs/m2	250.0 CHF
Fer à béton (clou)	300 pces	2.5 frs/pces	750.0 CHF
Tuyau de drainage	60 m'	15 frs/m'	900.0 CHF
Chaille drainante	55 m3	50 frs/m3	2750.0 CHF
Matériel de remplissage	200 m3	15 frs/m3	3000.0 CHF
Mise en place du chantier			2000.0 CHF
Divers et imprévus			3445.0 CHF
Projet et suivit de chantier			3445.0 CHF
Sous total			41340.0 CHF
TVA	8.10%		3348.5 CHF
Total des travaux			44688.5 CHF

Maître d'œuvre :

Commune mixte de Mervelier

Financement :

Le financement des travaux est soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Comme le secteur est situé en zone de forêt protectrice, il est possible d'obtenir une subvention couvrant jusqu'à 40 % des coûts.

Coût à charge du propriétaire : 26 813 CHF

Subvention : 17 875 CHF

Les travaux pourraient être réalisés en partie par des cours d'apprentis.

Questions et remarques :

- PC demande si on s'est approché de l'armée pour réaliser ces travaux ?
- RS répond que la population doit être d'accord pour que l'armée participe

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité la dépense de Fr. 45'000.00 pour la stabilisation du chemin Les Fornès (secteur la Louvière) à financer par la réserve comptable réfection du chemin de la Louvière.

6. Discuter et voter le nouveau règlement sur l'octroi des subsides de formation de la Commune Mixte de Mervelier

Rapporteur : QF

Le règlement est en dépôt public au bureau communal et sur le site de la Commune.

L'assemblée ne souhaite pas avoir lecture de ce règlement.

Questions et remarques

- HK pense que le délai pour la demande de bourse est trop court.
- SJ demande pourquoi la bourse n'est pas attribuée directement à tous les étudiants ? MB répond dans la négative car un étudiant peut arrêter en cours d'année.
- JC demande si nous sommes obligés d'avoir un règlement pour l'octroi des bourses ? Le Conseil communal souhaite garder cette subvention.
- MP pense que les jeunes doivent prendre leurs responsabilités et que le délai du 31 octobre est suffisant.
- SJ demande au Conseil communal d'informer la population par le Mervelier-Info.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 26 OUI, 1 NON et 3 abstentions le nouveau règlement sur l'octroi des subsides de formation de la Commune Mixte de Mervelier.

7. Discuter et voter le nouveau règlement de sécurité locale de la Commune Mixte de Mervelier

Rapporteur : MB

Le délégué aux affaires communales nous a demandé de remplacer notre règlement, qui n'était plus conforme aux dispositions en vigueur. Il nous a transmis le règlement type du Canton, que nous sommes tenus de reprendre et pour lequel nous ne disposons pratiquement d'aucune marge de modification.

Le règlement est en dépôt public au bureau communal et sur le site de la Commune.

L'assemblée ne souhaite pas avoir lecture de ce règlement.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 27 OUI et 2 abstentions le nouveau règlement de sécurité locale de la Commune Mixte de Mervelier.

8. Divers

CHAMP DU CLOS

BC explique à l'assemblée que des travaux ont été réalisés :

- Nettoyage du bassin
- Descente de quelques grilles

VS remercie le Conseil communal pour ces travaux.

REMERCIEMENTS

SJ souhaite remercier le Conseil communal, les commissions et les citoyens formalistes pour leur travail.

REDEVENCE DU SEOD

JCK demande pourquoi le Conseil communal ne restitue pas aux citoyens la ristourne du SEOD ? QF répond que cette ristourne est mise sur le fonds des déchets pour les travaux à l'écopoint qui seront réalisés cette année. (Ouverture du CCV)

JCK pense que le Conseil communal devrait faire un geste envers la population. Le Conseil communal prend note.

ROUTES COMMUNALES

PC demande qui a décidé d'installer le « dos d'âne » sur la route de Vermes.

BC répond qu'il s'agissait d'une décision du Conseil communal, prise avec l'accord du Service des infrastructures (SIN). Il précise que le Conseil communal a ensuite décidé de retirer cet aménagement, celui-ci ayant été jugé dangereux.

JC relève que si ce dossier avait été soumis à l'Assemblée communale, les citoyens l'auraient peut-être refusé.

GV estime qu'il conviendrait d'installer les mêmes alpines que celles mises en place à la cabane. Il rappelle également que l'entretien des chemins relève de la compétence de la commune et non du SAF.

PC souhaite qu'il n'y ai plus de travaux dans les chemins du finage avant le remaniement parcellaire.

MB remercie BK qui a accepté de présider cette Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, BK clos l'assemblée à 21h55.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE DU JOUR
BK

SECRETAIRE
AW



Comptes communaux 2025

RAPPORTEUR: FRUND QUANTIN

Table des matières

1. Préambule des dépassements budgétaires 2025
2. Dépassements budgétaires 2025
3. Préambule
4. Comptes de fonctionnement municipal
5. Bilan municipal
6. Quelques points clés selon le rapport municipal
7. Questions pour les comptes et le bilan au niveau municipal
8. Comptes de fonctionnement bourgeois
9. Bilan bourgeois
10. Conclusion
11. Questions

1. Préambule des dépassements budgétaires 2025

L'art. 16 du Règlement d'organisation mentionne que le vote de crédits supplémentaires est de la compétence de l'Assemblée communale dans les cas suivants:

- Dépassement de 10% des charges totales portées au budget
- Dépassement de 10% du poste budgétaire au minimum CHF 5'000.-

Un budget reste aléatoire en terme de coûts réels. Il y a plusieurs centaines de postes différents et ce, chaque année.

Dépassements budgétaires 2025

Municipalité

Contribution au cercle scolaire

D = CHF 11'171,45

B = CHF 0.-

➤ Décompte 2024 + 2025

Personnel exploitation école + halle

D = CHF 55'453,70

B = CHF 34'970.-

➤ Concierge en arrêt maladie, remboursement sous compte 2128.42606.01 (CHF 12'663,45)

Aide sociale

D = 19'805,20

B = CHF 0.-

➤ Nouvelle situation sociale

Dépassements budgétaires 2025

Eclairage publique **B = CHF 2'000.-** **D = CHF 14'897,20**

➤ Nouveaux lampadaires – Route de la Scheulte

Drainages **B = CHF 8'000.-** **D = CHF 40'060,40**

➤ Lutte contre les inondations

Chemins du finage **B = CHF 29'000.-** **D = 43'321,75**

➤ Lutte contre les inondations

Dépassements budgétaires 2025

Gravalonne

B = CHF 7'000.-

D = CHF 13'633,85

➤ SEVT – eau

➤ Parole à Basile

Dépassements budgétaires 2025

Bourgeoisie

Réévaluation du PF	B = CHF 0.-	D = CHF 85'966,62
Réévaluation du PF	B = CHF 0.-	D = CHF 73'635,12

Questions sur dépassements budgétaires 2025



3. Préambule

2. Toutes les positions sont arrondies à CHF 1'000.- = 1 kCHF
3. Pour la présentation, reprise des libellés globaux
4. Les comptes détaillés sont publics sur le site www.mervelier.ch
5. Les comptes ont été approuvés le 18.05.2026 par le CC
 - Après la vérification des comptes
6. Les comptes ont été approuvés le 20.05.2026 par la commission des finances
 - Après la vérification des comptes

Il a été décidé de changer l'ordre des approbations par la commission des finances car les comptes peuvent changer après la vérification de ceux-ci.

3. Préambule (Cptes de fonctionnement)

- L'année 2025 se solde par un bénéfice de CHF 444'130,71
 - (Budget 2025 = déficit de CHF 119'070.-)
 - Ventilation dans les fonds de: CHF 52'357,48
 - *Le bénéfice sans les financements spéciaux est de CHF 496'488,19*
- Les recettes fiscales (personnes physiques) sont stables
- Les recettes fiscales (personnes morales) sont stables
- Les recettes fiscales sur les gains immobiliers sont exceptionnelles (+55 kCHF)
- La péréquation financière est en hausse (243 kCHF «2024» contre 258kCHF «2025»).
- Celle-ci est calculée selon le revenu fiscal harmonisé
- La comptabilité est sous MCH2, système standardisé pour toutes les communes de CH.

3. Préambule (Cptes de fonctionnement)

- Le bénéfice provient de la réévaluation du PF (Obligation cantonale tous les 5 ans) ainsi que du passage de l'appartement en dessus du bureau communal du PA au PF
 - Voté en assemblée le 03.12.2025
- La réévaluation du PF s'élève à CHF 448'572.-
- Sans réévaluation nous aurions un déficit de CHF 4'441,29 (Budget = déficit de 119'070.-)
- Les charges sont maîtrisées

4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Admin. Générale	209	27 (182)	223	37 (186)	230	32 (198)
011 Législatif	6	0	5	0	4	0
012 Exécutif	55	0	70	0	58	0
02 Services généraux	148	27	149	37	168	32
0220 Chanc., secrétariat	138	27	136	37	133	32
029 Immeubles admin.	10	0	12	0	35	0

Explications (Administration gén.)

- Conseil communal

◦ Charges stables

◦ Vacances =	18 kCHF (2025)	VS	25 kCHF (2024)
◦ Jetons de présences =	20 kCHF (2025)	VS	18 kCHF (2024)
◦ Ventilation des heures d'André au niveau de la Bourgeoisie			

- Secrétariat

◦ Personnel =

72 kCHF (2025)	VS	71 kCHF (2024)
----------------	----	----------------

4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre et séc. Publique	45	47 (2)	59	48 (11)	53	45 (8)
14 Questions juridiques	6	22	14	24	19	21
15 Service d'incendie(SIS)	21	18	21	17	16	16
16 Défense (Abri PC)	18	7	24	7	18	7

- Questions juridiques = Cadastre et mensuration officielle = Avances cadastrales et taxes cadastrales
- Décision à l'assemblée du 03.12.2025 de baisser la taxe cadastrale de 50% dès 2026

4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2 Formation	842	46 (796)	858	29 (829)	818	41 (777)
212 Degré primaire	543	46	547	29	523	41
213 Degré sec. I	162	0	164	0	163	0
220 Ecole spécialisées	85	0	90	0	80	0
29 Autres	4	0	3	0	3	0

- Augmentation des charges au niveau du degré primaire (+19 kCHF)

- Ce sont essentiellement des charges liées du Canton

4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3 Culture – Sports – Loisirs	16	0 (16)	15	0 (15)	18	2 (16)
4 Santé	4	0 (4)	6	0 (6)	3	0 (3)

Culture – Sports – Loisirs - Eglise

- Contributions communales stables aux diverses sociétés

Santé

- Ce sont essentiellement des charges liées du Canton
Service médical et dentaire scolaire, Médecin et infirmières scolaires, etc.

4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5 Prévoyance sociale	454	11 (443)	434	5 (429)	432	13 (419)
53 Vieillesse et surv.	192	6	193	5	180	7
55 Chômage	11	0	13	0	13	0
57 Aide sociale	251	5	228	0	238	6

- Essentiellement des charges liées du Canton
- Vieillesse et survivants (AVS) = Prestations complémentaires
- Aides économiques légales!
 - La commune avance les montants pour les ménages et elle est remboursée l'année suivante

4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6 Trafic et télécom.	93	39 (54)	113	48 (65)	91	30 (61)
61 Circulation (Routes)	81	39	100	48	79	30
62 Transports publics	13	0	13	0	12	0

4. Comptes de fonctionnement municipal

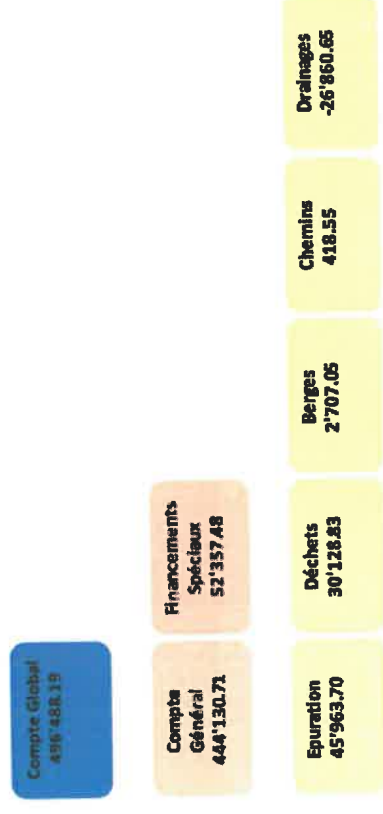
Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7 Environnement	182 (36)	218	192	164 (28)	132 (20)	152
72 Ass. des eaux	53	99	71	71	56	74
73 Gestion des déchets	39	69	59	59	38	56
74 Aménagements	68	44	31	31	13	20
77 Autres (Cimetières,...)	19	0	24	4	22	1
79 Amén. du territoire	2	6	7	0	3	0

Explications (Environnement)

- La plupart des montants sont des charges qui s'équilibrent en relation aux fonds
 - Les taxes doivent couvrir les dépenses.
- Augmentation des revenus sur taxes des eaux (nouveau règlement adopté en AG)

- A titre informatif, la commune à 5 fonds qui sont:

- Epuration (Excédent de 46 kCHF)
- Déchets (Excédent de 30 kCHF)
- Berges (Excédent de 3 kCHF)
- Drainages (Retrait de 27 kCHF)
- Chemins (Excédent de 0 kCHF)



4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8 Economie publique	74	55 (19)	80	55 (25)	25 (32)	57
81 Agriculture	45	46	47	47	1	48
84 Tourisme	29	9	33	8	24	9

Agriculture = Taxes des chemins agricoles

Tourisme = Embellissements du village, Jura Tourisme, La Gravalonne, etc.

4. Comptes de fonctionnement municipal

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9 Finances et impôts	555 (1476)	2031	80 (1475)	1555	222 (1431)	1653
9100 Impôts PPH	5	1271	8	1244	-5	1352
9101 Impôts PM	0	24	1	24	0	24
9102 Autres impôts	0	208	2	164	0	231
9302 Péréquation	0	258	0	258	0	243
9610 Intérêts actifs	0	15	0	10	0	17
9611 Intérêts passifs	40	0	43	0	43	0
9630 Imm. PF	6	487	15	42	8	41
990 Postes non répartis	504	0	15	0	176	0

Explications (Finances et impôts)

- Stabilité des revenus au niveau des PPH et des PM
- Augmentation des revenus au niveau du gain immobilier(+ 15 kCHF VS comptes 2024)
- Augmentation des impôts sur la fortune (+ 8 kCHF)
- Péréquation financière en hausse (258 kCHF VS 243 kCHF)
- Le bénéfice total ainsi que les fonds spéciaux font partie des comptes 9
- L'augmentation drastique étant liée à la réévaluation du PF!
 - Bénéfice uniquement théorique

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	496 488.19	-	160 861.66
900	Compte général	444 130.71	-	70 942.47
901	Clôture des financements spéciaux	52 357.48	-	89 919.19
400	Impôts directs, personnes physiques	1 038 787.35	1 056 000.00	1 097 677.27
401	Impôts directs, personnes morales	24 445.40	24 200.00	23 584.75
4021	Impôts fonciers	146 097.05	144 000.00	145 811.65
5 ./ 6	Investissements nets	44 773.61	-	-67 545.30

Compte d'investissement: Paiement du Patenschaft pour les berges de la Scheulte

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1 914 898.02
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1 927 013.16
	Résultat de l'activité d'exploitation	12 115.14
34	Charges financières	44 413.70
44	Revenus financiers	525 785.45
	Résultat provenant de financement	481 371.75
	Résultat opérationnel	493 486.89
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
	Résultat total, compte de résultats	496 488.19

Cptes 34

- Intérêts passifs, etc.

- Cptes 44:

- Intérêts actifs, Loyer (Rière le Moulin)

5. Bilan municipal

- Le compte général du bilan passe de CHF 415'427.- à CHF 859'558.-

5. Bilan municipal

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Endettement 2024 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 178'587
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'212'330
- **Total : Fr. 2'390'917**

Endettement 2025 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 148'266
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'134'860
- **Total : Fr. 2'283'126**

La dette a diminué car nous avons amorti et pas consenti à de nouvelles dépenses importantes.

3. Bilan municipal

Etats des fonds au 31.12.2025

◦ Assainissement des eaux	386 kCHF
◦ Déchets	88 kCHF
◦ Digues	11 kCHF
◦ Drainages	87 kCHF
◦ Chemins	298 kCHF

Amortissements en 2025 = CHF 110'000.-

6. Points clés selon le rapport municipal

8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0% Très faible endettement net
 0% à 50% Faible endettement net
 50% à 100% Endettement net moyen
 100% à 150% Endettement net élevé
 > 150% Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net avec les financements spéciaux 3.79 %
Quotient d'endettement net sans les financements spéciaux 12.77 %

I. Quotient d'endettement net	Groupe	Montant	Montant
Capitaux de tiers	+	20	2 381 112.41
Patrimoine financier	-	10	2 212 449.68
Endettement net			168 662.73
Impôts directs, personnes physiques	+	400	1 038 787.35
Impôts directs, personnes morales	+	401	24 445.40
Péréquation financière	+/-	4622/3622	257 755.00
Compensation communes-centres	+	46228	0.00
Impôts directs PP et PM et péréquation financière			1 320 987.75
Quotient d'endettement net			12.77
			3.79

8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0 Fortune nette
0 à 1'000 Endettement faible
1'001 à 3'000 Endettement moyen
3'001 à 5'000 Endettement haut
> 5'000 Endettement critique

Endettement net en francs par habitant avec les financements spéciaux 95.18 francs
Endettement net en francs par habitant sans les financements spéciaux 320.65 francs

Capitaux de tiers	+	20	2 381 112.41	2 406 205.96
Patrimoine financier	-	10	2 212 449.68	2 356 140.76
Endettement net			168 662.73	50 065.20
Population			526	526
Endettement net en francs par habitant			320.65	95.18

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

- < 2% Faible
- 2% à 5% Moyenne
- 5% à 8% Forte
- > 8% Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets avec les financements spéciaux -33.24 %
Quotité de la charge des intérêts nets sans les financements spéciaux -34.43 %

Charges financières	+	34	44 413.70	44 413.70
Revenus des intérêts	-	440	15 228.45	15 228.45
Gains réalisés PF	-	441	0.00	0.00
Revenus de participations PF	-	442	0.00	0.00
Revenus des biens fonds PF	-	443	22 990.00	22 990.00
Réévaluations des immobilisations du PF	-	444	448 572.00	448 572.00

Charges financières nettes	-442 376.75	-442 376.75
----------------------------	-------------	-------------

Impôts sur le revenu des personnes physiques	+	400	1 038 787.35	1 038 787.35
Impôts directs, personnes morales	+	401	24 445.40	24 445.40
Autres impôts directs	+	402	221 791.43	267 463.33

Revenus fiscaux (impôts directs)=	1 285 024.18	1 330 696.08
-----------------------------------	--------------	--------------

Quotité de la charge des intérêts nets	-34.43	-33.24
--	--------	--------

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

< 50% Très bon
 50,1% à 100% Bon
 100,1% à 150% Moyen
 150,2% à 200% Mauvais
 > 200% Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus avec les financements spéciaux **93.31 %**
Dettes brutes par rapport aux revenus sans les financements spéciaux **-856.41 %**

Engagements courants	+	200	5 477.90	5 477.90
Engagements financiers à court terme	+	201	123 172.93	148 266.48
Instruments financiers dérivés	-	2016	0.00	0.00
Engagements financiers à long terme	+	206	2 134 860.35	2 134 860.35

Dette brute **2 263 511.18** **2 288 604.73**

Revenus courants **-263 669.68** **2 452 798.61**

Dette brute par rapports au revenus **-858.46** **93.31**

6. Questions sur les comptes et/ou le bilan municipal



8. Comptes de fonctionnement bourgeois

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Admin. Générale	24	0 (24)	23	0 (23)	25	0 (25)
01 Législatif et exécutif	7	0	4	0	8	0
022 Services généraux	18	0	20	0	18	0

Ventilation des heures concernant André Marquis CHF 2'800.-

8. Comptes de fonctionnement bourgeois

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6 Trafic et télécom.	11	0 (11)	14	0 (14)	19	0 (19)
615 Routes communales	11	0	14	0	19	0

8. Comptes de fonctionnement bourgeois

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8 Economie publique	20 (19)	39	18 (4)	22	3 (25)	28
81 Agriculture	20	17	16	17	0	17
82 Sylviculture	0	23	2	6	3	11

Explications

- 81 Agriculture = Location des pâturages
82 Sylviculture = Résultat du triage forestier

8. Comptes de fonctionnement bourgeois

Libellé	Comptes 2025 (kCHF)		Budget 2025 (kCHF)		Comptes 2024 (kCHF)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9 Finances et impôts	104 (16)	120	21 (33)	54	37 (20)	57
96 Admin. Fort. Et dette	152	120	19	54	27	57
9990 Compte général	-136	0	0	0	8	0

Explications

Produits= Location parcelles, Fermage «Grandmont», «Neuvevie», «Cerneux-sur-l’Eau».

- Augmentation des produits = Réévaluation des baux licites

Déficit 2025: CHF 135'729.- (Réévaluation du Grandmont, prix au m2 à 5.- au lieu de 150.-)

9. Bilan bourgeois

Fortune nette au 31.12.2025

917'852.-

Déficit 2025:

Commune bourgeoise	
-180	Surévaluation de la valeur du terrain de la ferme du Grandmont. La Commission comprend qu'il s'agit d'une exploitation agricole : la Loi fédérale sur le droit foncier rural s'applique, imposant l'utilisation de prix licites. Le prix au mètre carré a donc été corrigé à CHF 5 au lieu de CHF 150. La date de dernière rénovation significative a été ramenée à l'an 2003. La rénovation de 2025 est évaluée séparément en l'attente d'une nouvelle valeur officielle et valeur incendie.

10. Conclusion

- Les comptes municipaux 2025 présentent un bénéfice de CHF 444'130,71
 - Déficit budgétisé: CHF 119'070.-
- Les comptes bourgeois 2025 présentent un déficit de CHF 135'729,06
 - Bénéfice budgétisé: CHF 147.-
- Les résultats tant municipaux que Bourgeois sont théoriques car ils sont liés à la réévaluation du patrimoine!
- Il est important d'avoir une gestion rigoureuse pour l'avenir de notre commune, ce que le CC s'efforce de faire
- Mervelier est une commune «pauvre» et a un grand besoin de la péréquation
 - Cela est un risque car nous sommes dépendants des autres Cantons de CH.

11. Questions

